

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 25 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,
le vingt-cinq juin à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est
assemblé en Mairie, salle Théophile Dobelle, sous la présidence de Monsieur
Jean-Luc DUBAËLE, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20260625_7

✎ Mise en place d'un coffre-fort numérique pour les agents municipaux de la Ville et
du C.C.A.S. - Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Pas-de-
Calais - Autorisation de M. le Maire à signer.

Date de la convocation

▪ 19 juin 2026

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

M. Guy BOUTLEUX, Mme Cécile DUQUESNE, M. Christophe CAILLIER, Mmes Marie-José
ROUSSEAU, Hélène COLL, M. Jean-Michel SAMUEL, Mme Pierrette CORDEBAR
MERGLEN, M. Bruno LELEU, Mmes Micheline FOURNY, Fabienne NOURTIER,
MM. Christian DESPIERRE, Marc DUBRULLE, Mmes Sylvie BAILLARD, Loëtitia
HARDUIN, M. Bertrand ARBLAY, Mmes Sabine BERNARD, Noémie BRICHE, MM. Maxime
SENECAL, Jean-Christophe GIRES, Jean-Luc JOUGLEUX, Didier SERGENT, Philippe
MORBIDELLI.

Absents excusés ayant donné procuration

M. Serge DEVIN a donné pouvoir à M. Guy BOUTLEUX
Mme Marie-Simone POUBLON a donné pouvoir à Mme Cécile DUQUESNE
M. Arthur BOISLEUX a donné pouvoir à M. Christophe CAILLIER
Mme Valérie PROVIN a donné pouvoir à M. Didier SERGENT

Absent excusé sans procuration

M. Mehdi GHEZAL

Absente non excusée

Mme Sandrine BARDEAUX

A été nommé secrétaire de séance

M. Jean-Michel SAMUEL

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

MISE EN PLACE D'UN COFFRE-FORT NUMÉRIQUE POUR LES AGENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE ET DU CCAS CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU PAS-DE-CALAIS
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code des postes et des communications électroniques ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée que, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des collectivités et des établissements publics, le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose la mise en place d'un coffre-fort numérique agent pour permettre la modernisation de la gestion du personnel et notamment dans la communication des bulletins de paie et des documents Ressources Humaines. Il s'agit d'un service mutualisé afin d'assurer un service de qualité et une optimisation de la dépense publique.

Le Centre de Gestion propose de collaborer avec la collectivité de Wimereux pour mettre en place ce dispositif.

Il assurera le suivi du projet (réunions d'information, conseils), sa mise en place (passerelle avec le prestataire retenu, accompagnement) et proposera une assistance.

La collectivité de Wimereux devra :

- assurer la promotion du système au niveau des agents,
- diffuser les documents de communication et d'information fournis par le CDG62 et le prestataire,
- ne déposer que les documents listés en annexe 1 avec une antériorité de 6 mois à compter de la date de mise en service,
- fournir la liste des agents habilités à utiliser la plateforme de gestion et informer le CDG62 de toute modification sans délai,
- notifier sans délai tout dysfonctionnement.

Cette prestation est comprise dans la cotisation additionnelle, déjà versée au Centre de Gestion et n'engendrera donc pas de coût supplémentaire.

Afin de pouvoir bénéficier de cette nouvelle prestation, une convention doit être signée avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Monsieur le Maire propose de mettre en place le coffre-fort numérique agent et pour cela, de signer la convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE le déploiement du coffre-fort numérique agent,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Jean-Michel SAMUEL.

Le Maire,

#signature#